

## CONSEIL MUNICIPAL

### COMPTE-RENDU de la séance du 16 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize décembre, à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de la commune de ROCHESEVIERE, dûment convoqué le dix décembre, s'est réuni en session ordinaire, en la maison commune, sous la présidence de M. Bernard DABRETEAU, Maire.

**Date d'affichage de la convocation : 10 décembre 2021**

**Présents** : MM. Bernard DABRETEAU – Joël OIRY – Mme Martine FAUCHARD – M. Antoine ORCIL – Mme Iraceme GONCALVES – M. Laurent BERTAUD – Mmes Christelle SAUVAGET – Véronique BERGER MACOIN - Marie-Andrée LARDIERE – MM. Patrice PAVAGEAU – Franck CORNEVIN – Mme Mélanie CHOBLET – MM. Fabien GUIBRETEAU – Sébastien PAVAGEAU – Grégory THEPAULT – Mmes Aurélie JOULIN – Solène GUIBERT – MM. Mathieu ROBIN – Baptiste SORIN

**Absentes** : Mmes Sylvette LAMOUREUX - Aurélie GAZEAU

**Procurations** : M. Vincent BRETECHER à Mme Mélanie CHOBLET – Mme Valérie TARDY à Mme Christelle SAUVAGET

**Secrétaire de séance** : M. Grégory THEPAULT

**Assistait également à la réunion** : M. Edouard ALBY, Directeur Général des Services

#### ORDRE DU JOUR

- 97.12.21 Tarifs assainissement : Fixation des montants et modalités de calcul de la PFAC à compter du 1er janvier 2022
- 98.12.21 Tarifs assainissement : Fixation des tarifs assainissement collectif à compter du 1er janvier 2022
- 99.12.21 Tarifs 2022
- 100.12.21 Budget annexe assainissement et budget annexe Opérations Immobilières et Commerciales : décisions modificatives
- 101.12.21 Autorisations spéciales de dépenses d'investissement
- 102.12.21 Budget communal : nouvel emprunt
- 103.12.21 Validation de l'avant-projet pour la rénovation énergétique du groupe scolaire Gaston Chaissac
- 104.12.21 Subvention exceptionnelle 2021 : association Patrimoine Cerviérois
- 105.12.21 Réhabilitation et rénovation des halles – Avenant Atelier du Bocage (annule et remplace délibération n° 88.11.21)
- 106.12.21 Réhabilitation de la Mairie et des halles – Avenant Interstices
- 107.12.21 Valorisation de la place de la Mairie - Avenant ID Verde
- 108.12.21 Rapport 2020 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement
- 109.12.21 Convention Shelter fibre optique : ALTITUDE INFRASTRUCTURE
- 110.12.21 Affaires scolaires – Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) de la circonscription
- 111.12.21 Création d'un poste contractuel administratif dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences

-----

Après l'ouverture de la séance du Conseil Municipal par Monsieur le Maire, en vertu de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal nomme M. Grégory THEPAULT en qualité de secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 4 novembre 2021 a été adopté à l'unanimité.

-----

## FINANCES

### **97.12.21 - Tarifs assainissement : Fixation des montants et modalités de calcul de la PFAC à compter du 1er janvier 2022**

*Rapporteur : Joël OIRY, 1er Adjoint au Maire*

Monsieur Joël OIRY, 1er Adjoint au Maire, expose la prise de la compétence assainissement par Terres de Montaigu, Communauté de Communes Montaigu-Rocheservière, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022, dans le cadre de sa transformation de communauté de communes en communauté d'agglomération.

Monsieur Joël OIRY, 1er Adjoint au Maire, explique que chaque commune du territoire doit délibérer avant le 31 décembre 2021 sur les montants et les modalités de calcul de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif, pour une prise en compte au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les montants de la redevance de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) et les modalités de calcul présentés à compter du 1er janvier 2022.

### **98.12.21 - Tarifs assainissement : Fixation des tarifs assainissement collectif à compter du 1er janvier 2022**

*Rapporteur : Joël OIRY, 1er Adjoint au Maire*

Monsieur Joël OIRY, 1er Adjoint au Maire, expose la prise de la compétence assainissement par Terres de Montaigu, Communauté de Communes Montaigu-Rocheservière, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022, dans le cadre de sa transformation de communauté de communes en communauté d'agglomération.

Monsieur Joël OIRY, 1er Adjoint au Maire, explique que chaque commune du territoire doit délibérer sur les tarifs assainissement collectif avant le 31 décembre 2021, pour une prise en compte au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs assainissement collectif présentés à compter du 1er janvier 2022.

### **99.12.21 - Tarifs 2022**

*Rapporteurs : Joël OIRY, 1er Adjoint au Maire et Martine FAUCHARD, Adjointe au Maire*

Monsieur Joël OIRY, 1er Adjoint au Maire, et Madame Martine FAUCHARD, Adjointe au Maire, présentent la proposition de tarifs pour l'année 2022.

Ils proposent de voter les tarifs, avec des montants identiques à ceux de l'année 2021.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs 2022 présentés.

### **100.12.21 - Budget annexe assainissement et budget annexe Opérations Immobilières et Commerciales : décisions modificatives**

*Rapporteur : Bernard DABRETEAU, Maire*

Monsieur le Maire présente les ajustements budgétaires apportés aux sections de fonctionnement d'investissement des budgets annexes assainissement et Opérations Immobilières et Commerciales.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la décision modificative n°1 du budget annexe assainissement et la décision modificative n°2 du budget annexe Opérations Immobilières et Commerciales.

### **101.12.21 - Autorisations spéciales de dépenses d'investissement**

*Rapporteur : Bernard DABRETEAU, Maire*

Monsieur le Maire expose qu'au budget 2021, des crédits ont été prévus pour des dépenses d'investissement. Certaines de ces dépenses ont été engagées avant le 31 décembre 2021 et feront en conséquence l'objet de crédits à reporter sur l'exercice 2022. En revanche, d'autres dépenses pourraient être engagées au début de l'année 2022, avant le vote du budget primitif.



Monsieur le Maire précise que le conseil municipal peut autoriser le Maire ou ses adjoints à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, avant le vote du budget primitif 2022, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent 2021.

Monsieur le Maire présente les montants des dépenses d'investissement autorisées pour les budgets « Principal », « Opérations Immobilières et Commerciales » et « Grand Moulin ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'inscrire les crédits au budget primitif 2022, avant le vote de ce dernier.

#### **102.12.21 - Budget communal : nouvel emprunt**

*Rapporteur : Bernard DABRETEAU, Maire*

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'un emprunt de 700 000 € avait été inscrit au budget primitif 2021 pour financer des travaux de voirie et de bâtiments communaux. Toutefois, un emprunt de 500 000€ sera suffisant pour faire face aux dépenses d'investissements telles que la réhabilitation de la mairie, des halles et de la place de la Mairie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de souscrire un prêt de 500 000€ sur une durée de 15 ans à un taux fixe de 0.62%, avec la Banque Postale, accepte les caractéristiques présentées du prêt et autorise Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité, à signer tous documents en rapport avec cette affaire.

#### **103.12.21 - Validation de l'avant-projet pour la rénovation énergétique du groupe scolaire Gaston Chaissac**

*Rapporteur : Bernard DABRETEAU, Maire*

Monsieur le Maire présente le projet de rénovation énergétique du groupe scolaire Gaston Chaissac.

Monsieur le Maire précise qu'un audit énergétique a été réalisé pour le groupe scolaire Gaston Chaissac, commandité par le SyDEV et exécuté par BatiMgie. Cet audit fait ressortir plusieurs constatations, qui amènent la collectivité à proposer une amélioration de l'isolation des plafonds et du changement complet de l'éclairage.

L'enveloppe globale du projet est estimée à 250 000€ HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'Avant-Projet de rénovation énergétique du groupe scolaire Gaston Chaissac, valide le plan de financement présenté, sollicite la subvention d'Etat au titre de la DETR / DSIL 2022 et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents en lien avec les demandes de subventions pour ce projet.

#### **104.12.21 - Subvention exceptionnelle 2021 : association Patrimoine Cerviérois**

*Rapporteur : Martine FAUCHARD, Adjointe au Maire*

Martine FAUCHARD, Adjointe au Maire, présente la subvention demandée par l'association Patrimoine Cerviérois, dans le cadre de l'organisation des Journées Européennes du Patrimoine 2021, des 18 et 19 septembre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention exceptionnelle de 497.48 € à l'association Patrimoine Cerviérois et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires dans le cadre de cette subvention.

## **MARCHÉS PUBLICS**

#### **105.12.21 - Réhabilitation et rénovation des halles – Avenant Atelier du Bocage (annule et remplace délibération n° 88.11.21)**

*Rapporteur : Bernard DABRETEAU, Maire*

Monsieur le Maire rappelle que le précédent avenant faisait état d'une modification structurelle de la charpente des halles couvertes au niveau de l'accès PMR pour tenir compte de la hauteur sous entrain au niveau de l'accès.

La modification de 2 fermes était envisagée. Néanmoins en commençant les travaux de renforcement et de démontage des fermes d'origine, à la suite de l'implantation des ferrures et la pose des massifs en granit, il a été



constaté que l'ensemble des éléments de charpente ne pouvait pas être utilisé en l'état. Au vu des délais de commande du chêne trop important, il a été décidé par l'entreprise de modifier l'implantation des fermes en relevant légèrement l'ensemble de la charpente et en prévoyant un redressement sur les pannes d'origine. Cela a permis de conserver une des 2 fermes et d'utiliser le bois supplémentaire sur la charpente trop abimée, de manière plus optimisée.

Monsieur le Maire précise que le dernier avenant était d'un montant de 3 992.87€ HT.

Le nouvel avenant proposé par l'entreprise est de 3 904.48 € HT, soit moins élevé de 88.39€.

Monsieur le Maire demande à Monsieur Sébastien PAVAGEAU, Conseiller Municipal, professionnellement intéressé, de se retirer pour le vote de la délibération,

*Monsieur Sébastien PAVAGEAU se retire pour la délibération,*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, annule la délibération 88.11.21, accepte le nouvel avenant présenté (lot n°2, avenant n°2), autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution et précise que les dépenses correspondantes seront engagées sur l'opération 12 « bâtiments communaux », imputation 23131.

#### **106.12.21 - Réhabilitation de la Mairie et des halles – Avenant Interstices**

*Rapporteur : Bernard DABRETEAU, Maire*

*Monsieur Sébastien PAVAGEAU, Conseiller municipal intègre à nouveau la séance.*

Monsieur le Maire rappelle que les délais du chantier de réhabilitation de la Mairie ont été prolongés de 6 mois. Cette prolongation des délais est due notamment à la crise sanitaire du Covid 19 ayant entraîné un retard au démarrage du chantier, des délais d'approvisionnement augmentés et des ruptures de matériels.

Ces modifications ont amené le groupement de maîtrise d'œuvre, d'étendre également leur période d'intervention, et de s'adapter aux nouvelles contraintes.

Monsieur le Maire présente l'avenant du groupement de maîtrise d'œuvre d'un montant de + 8 700€ HT. Cet avenant fixe le nouveau montant du marché de maîtrise d'œuvre à 85 442.25€ HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'avenant présenté, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution et précise que les dépenses correspondantes seront engagées sur l'opération 12 « bâtiments communaux », imputation 23131.

#### **107.12.21 - Valorisation de la place de la Mairie - Avenant ID Verde**

*Rapporteur : Joël OIRY, 1er Adjoint au Maire*

Monsieur le Maire présente l'avenant n°1 de l'entreprise ID VERDE pour le marché de valorisation de la place de la mairie (lot n°2), pour des modifications dues aux approvisionnements ou aux travaux complémentaires (modification mobilier urbain, réutilisation des grilles d'arbres existantes, ajout de l'enseigne de la mairie et fourniture de parc vélos).

Le montant HT de l'avenant de moins-value s'élève à -466.30€ HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'avenant présenté, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution et précise que les dépenses correspondantes seront engagées sur l'opération 17 « aménagement du territoire », imputation 2315.

## **RÉSEAUX**

#### **108.12.21 - Rapport 2020 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement**

*Rapporteur : Joël OIRY, 1er Adjoint au Maire*

Monsieur Joël OIRY, 1er Adjoint au Maire, rappelle au Conseil Municipal que les communes dotées d'un service d'assainissement doivent établir un rapport annuel sur le prix et la qualité de ce service.

Monsieur Joël OIRY, 1er Adjoint au Maire, présente le rapport 2020 d'assainissement de la commune.



Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le rapport annuel du Maire sur le prix et la qualité du service de l'assainissement présenté pour l'exercice 2020.

#### **109.12.21 - Convention Shelter fibre optique : ALTITUDE INFRASTRUCTURE**

*Rapporteur : Joël OIRY, 1er Adjoint au Maire*

Monsieur Joël OIRY, 1er Adjoint au Maire, expose à l'assemblée que dans la continuité du marché attribué par Vendée Numérique pour le déploiement de la fibre optique sur le département, Altitude Infrastructures a décidé de développer des offres d'accès « clé en main » permettant aux quatre opérateurs nationaux et aux opérateurs de détails de raccorder facilement et rapidement leurs abonnés aux meilleurs offres proposées sur le marché.

Pour constituer ces offres, Altitude Infrastructures a besoin de mettre en place des locaux techniques de type « Shelter », vers lesquels vont remonter les flux d'abonnés qui seront ensuite livrés à chaque opérateur de détails sur son propre réseau.

Au sein du groupe Altitude Infrastructures le projet d'implantation de ces locaux techniques est porté par la société Azalée chargée notamment de déposer le dossier de déclaration préalable et de conventionner avec chaque commune.

Monsieur Joël OIRY, 1er Adjoint au Maire, propose d'implanter ce local technique sur la commune sur un délaissé jouxtant le parking de la salle de la Pierre aux Lutins.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les termes de la convention d'occupation du domaine public communal routier au profit de la société Azalée, missionnée pour l'implantation du local technique et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces inhérentes à ce dossier.

### **AFFAIRES SCOLAIRES**

#### **110.12.21 - Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) de la circonscription**

*Rapporteur : Iraceme GONCALVES, Adjointe au Maire*

Madame Iraceme GONCALVES, Adjointe au Maire, rappelle que le RASED est une structure éducative permettant d'apporter une aide spécialisée et adaptée aux enfants rencontrant des difficultés scolaires.

Un nouveau RASED a été implanté sur la commune de Chavagnes en Paillers à l'école Jules Verne. Le groupe scolaire Gaston Chaissac est rattachée à ce nouveau RASED.

La commune est appelée à participer aux charges de fonctionnement de ce réseau pour l'année scolaire 2020/2021 à hauteur de 378.99€.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la participation communale susmentionnée.

### **PERSONNEL COMMUNAL**

#### **111.12.21 - Création d'un poste contractuel administratif dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences**

*Rapporteur : Bernard DABRETEAU, Maire*

Monsieur le Maire présente le dispositif du « Parcours Emploi Compétences » qui a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du « Parcours Emploi Compétences » repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement. Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé.

Le financement par l'Etat de ce dispositif permet une prise en charge allant de 40% à 80% du SMIC horaire brut, en fonction du public, avec un taux de 65% minimum pour les jeunes de moins de 26 ans (ou en situation de handicap de moins de 30 ans).

Monsieur le Maire précise que la communication communale est en net développement. La réécriture de la ligne éditoriale du bulletin municipal, la communication sur de nouveaux événements fédérateurs et la communication hebdomadaire sont de plus en plus importants pour répondre aux nombreuses attentes des concitoyens.

Monsieur le Maire précise que la vocation communale est de permettre à un jeune de découvrir la fonction publique territoriale et de se former dans la communication auprès des collectivités territoriales en échange de son apport de connaissance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer un poste d'agent administratif au service communication dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences », précise que le contrat d'accompagnement dans l'emploi établi à cet effet sera réalisé dans les conditions présentées, précise que la durée du travail est fixée à 20 heures par semaine, indique que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, autorise l'autorité territoriale à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce recrutement et décide d'inscrire au budget les crédits correspondants.

## INFORMATION DE L'ASSEMBLEE

### Informations diverses

#### Décisions du maire

Ligne de trésorerie de 500 000€ contractée auprès du Crédit Agricole.

Marché assurances :

- Lot 1 : Dommages aux biens : MAIF : 7 452.10€ TTC annuel
- Lot 2 : Responsabilité civile : SMACL : 4 238.99€ TTC annuel
- Lot 3 : Assurance des véhicules : SMACL : 2 948.77€ TTC annuel
- Lot 4 : Protection fonctionnelle : SMACL : 158.17€ TTC annuel

Marché micro-station La Dorinière :

- Retenu : Entreprise LVI : montant 185 585€ HT

#### Evénements 2022

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'annulation des événements prévus initialement en janvier 2022 :

- Vœux du Maire à la population
- Vœux du maire au personnel communal
- Galette des rois aux bénévoles de la commune

A ce jour, l'inauguration de la mairie, prévue le 19 mars 2022, est maintenue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures cinquante minutes.

Compte-rendu de séance du 16 décembre 2021 signé par :

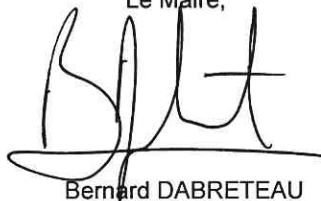
Le secrétaire de séance,



Grégory THEPAULT



Le Maire,



Bernard DABRETEAU